



Conseil d'Administration

Jeudi 12 Avril 2018, 12h

43 blvd Montparnasse/CASDEN, Paris VI

Renouvellement triennal du Bureau

COMPTE-RENDU

Présents et pouvoirs :

ANDACRE

- Jack MAIGNAN
- Maud BRUN
- Pouvoir de Thierry LE NÉDIC à Maud BRUN

CULTURE ET DÉPARTEMENT

- Vincent BOURGUES
- Pouvoir de Philippe VEYRINAS à Vincent BOURGUES
- Pouvoir de François POUTHIER à Vincent BOURGUES
- Pouvoir de Sandrine KERLIDOU à Vincent BOURGUES

ADAC GVAF

- Bruno LONCHAMPT
 - Pouvoir de Hélène AMBLÈS à Bruno LONCHAMPT
 - Pouvoir de Catherine DUPRAZ à Bruno LONCHAMPT
 - Pouvoir de Johan-Hilel HAMEL à Bruno LONCHAMPT
- Excusée Hélène Liteau-Basse*

ADAC IdF

- Carole ZIEM
- Marina CAVAILLÈS
- Laurence DUPOUY-VEYRIER
- Louis PERETTI
- Pouvoir de Christophe BENNET à Carole ZIEM

DACDOC

- Arnaud HAMELIN
- Frédéric LAFOND
- Pouvoir de Sylvie MOLLEREAU à Arnaud HAMELIN
- Pouvoir d'Isabelle LOUIS-DINEY à Arnaud HAMELIN

ADDACARA

- Isabelle PIOT
- Gilles THORAND
- Pouvoir de Sophie LATAPIE à Gilles THORAND
- Pouvoir d'Amélie BOULANGER à Isabelle PIOT
- Pouvoir d'Hélène MILLIEX à Isabelle PIOT

PACADAC

- Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Christophe LESPILETTE à Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Vincent CORBIER à Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir de Christine PICQUART à Anne Flore de VALENCE
- Pouvoir d'Alexandre GIRARDIN à Anne Flore de VALENCE

ADAC BFC

- Eddy GAILLOT
- Didier GUÉNIAT
- Pouvoir de Christophe DROUHIN à Eddy GAILLOT
- Pouvoir de Véronique LANCIEN à Eddy GAILLOT

ADAC GO

- Jack MAIGNAN
 - Pouvoir de Vincent BAROT à Jack MAIGNAN
 - Pouvoir de Jean-Christophe CHEDOTAL à Jack MAIGNAN
 - Pouvoir de Jean-Philippe DHOLLANDE à Jack MAIGNAN
 - Pouvoir de Nathalie ROUSSEL à Jack MAIGNAN
- C. Taillandier excusé*

ADAC GE

- Déborah COPEL
- Francis GÉLIN
- Stéphane WIESER
- Anne-Claire BOYARD
- Pouvoir d'Ilona PIETRZOK à Déborah COPEL

Parmi les membres du Bureau précédent, Sylvie Mollereau se représente comme Trésorière ; et Anne-Flore de Valence est appelée à d'autres activités professionnelles et quitte le Secrétariat en transmettant son mode de fonctionnement. Son mandat a été apprécié.

Frédéric Lafond énonce livrer présentement l'association en ordre de marche, avec des perspectives et des améliorations. La Présidence demande de la disponibilité et du travail ; la FNADAC dépend d'un projet et d'une structuration. Appel à candidat au poste de Président est fait. Aucun candidat déclaré.

Louis Peretti pense qu'il est temps de passer à une étape contributive. A l'ADAC-IDF, nous sommes en homothétie parfaite avec le Bilan présenté. Il faut faire un double saut : d'opportunité (l'ADAC IDF représente 78 adhérents et 340 DACs), et d'équité (avec un principe égalitaire de représentativité, sachant la difficulté d'élaboration des statuts, il faudra réfléchir à nos contributions actives). La Vice-présidence et les nouveaux statuts devront traduire une représentativité élargie. L'ADAC IDF souhaite que Frédéric Lafond poursuive en tant qu'acteur permanent.

Jack Maignan pense que la présidence s'incarne, et que F. Lafond incarne la présidence. Et ce avec un programme. L'ADACGO se pose exactement les mêmes

questions que celles énoncées depuis le début d'AG, avec une petite en nombre mais utile association, et un taux de couverture des DAC à 100% sur une région vaste. Travail de restructuration et mutation doivent mouvoir la FNADAC, il faut bousculer pour construire ; dans les régions, il y a un problème de visibilité ; le sigle de la FNADAC parle mieux aux partenaires – ne faut-il pas le décliner dans les associations ? Pourquoi ne pas re-dénommer chaque association en région FNADAC/"nom de Région" (ex : FNADAC/Ouest) Les associations régionales ne doivent-elles pas devenir des relais de la FNADAC dans les territoires : comment les assos régionales s'engagent dans la dynamique de la FNADAC ?

Laurence Dupouy-Veyrier pense qu'il faut une identification à la FNADAC, en inversant la dialectique entre régional et national (le niveau régional affaiblirait, or les associations en régions ne communiquent pas assez à la FNADAC ; il y a là une contradiction, sans doute est-ce une crise de croissance). Il faut un contrat d'engagement de chacun.

Pour *Frédéric Lafond*, la réforme doit être engagée et engageante, avec notamment les responsabilités déléguées de territoires.

Gilles Thorand pense qu'il faut assumer nos points de fragilité structurels ; il y a une évidence d'engagement que traduisent rituellement les Assises, et l'engagement au long cours des présents, dès le CLIDAC. En Auvergne-Rhône-Alpes, inversement à l'association Grand Ouest, le taux d'engagement régulier des DACs et apparentés, n'est pas à l'aune d'une région vaste, mais c'est une fausse question ; l'AG annuelle, les adhésions et la participation aux Assises témoignent d'une permanence d'intérêt.

Pour *Bruno Lonchamp*, si la représentation au sein de la FNADAC s'effectue intuiti personae, c'est difficilement gérable ; il faut y réfléchir ainsi que de faire vivre une fédération d'associations et chaque association régionale, le tout au sein d'une Europe fédérative. Actuellement, on est à la limite de capacité d'animation d'une fédération d'associations. Mais animer un réseau de personnes n'est pas plus simple.

Eddy Gaillot : lors de l'AG, comment être plus identifié FNADAC en faisant vivre son association sur son territoire sans être dans une approche seulement consumériste. Il faut trouver un équilibre entre les 2.

Pour *Francis Gelin*, le pire serait le statu quo, car on a fait beaucoup d'avancées sur le plan national au travers des Assises qui doivent effectivement pour reprendre les termes du Bilan moral, évoluer vers des Assises de la Culture.

Isabelle Piot s'interroge sur les demandes d'adhésion nombreuses directement à la FNADAC ; quelle analyse en fait-on ? Et la question de l'articulation entre réseau régional et réseau national. (cf. l'ADDACARA a un séminaire interne sur son propre projet associatif, à lier avec le projet de la fédération).

Déborah Copel abonde dans le sens de Francis Gelin : les constitutions récentes de nouvelles associations offrent un terrain vierge et dynamique ; notre dynamique se joue aujourd'hui, pas dans 2 ans, pas en 2020. L'AGE doit se faire rapidement, avant les Assises en tout état de cause.

- **Election du nouveau Bureau 2018/2019/2020 :**

Trésorerie : **Sylvie Mollereau** seule candidate.

-> élue à l'unanimité.

Présidence : **Faute de candidat, Frédéric Lafond se propose jusqu'à une AGE en Octobre/Novembre 2018, avec propositions de réformes et de refonte des statuts à mettre aux débats. Un petit groupe de travail devra s'y atteler (vice-Présidents et Frédéric Lafond.**

-> élu à l'unanimité.

Secrétariat : sera relié au permanent pendant 3 ans, proche de la Présidence et de la Chargée de communication. **Gilles Thorand** accepte, avec le principe d'un secrétariat de séances partagées en cas d'absence ponctuelle lors d'un CA (principe collaboratif dès ce jour, à l'appui des notes de Marina Cavallès et Deborah Copel).

-> élu à l'unanimité.

Vice-Présidences :

6 candidats : **Eddy Gaillot** (ADAC-BFC), **Jack Maignan** (ADAC-GO), **Marina Cavallès** et **Carole Ziem** (ADAC-IDF), **Déborah Copel** (ADAC Grand Est), **Philippe Veyrinas** (Culture et Départements).

Coordinateur territorial des Assises : **Jack Maignan** (prenant la suite de F. Gelin).

-> élus à l'unanimité.

séance levée à 13h00.